



PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DIRECTEUR DU MERCREDI 24 MAI 2017

Présents : Mme LEFEVRE Anita

Ms. GOMEZ Michel – LEFEBVRE Philippe - LEFEVRE Pascal – LETELLIER Joël – PRÉVOST Xavier - ROMEDER Dominique - ROMERO Patrice – SALIOU Gérard.

Absents excusés : Mme LANOË Nathalie –

Ms DARMAGNAC Alain – FAURRE Xavier – GRÉGOIRE Rémi – TERNATI Henri-Mohamed.

Absents : Ms. SAMWIL Médhat – VIERO David - WETZLER Jean-Claude – YON François

Invité : Ms HERBLINE Daniel, Président CCRN - BOULENGER Daniel - LONGAVESNE Laurent.

Invité excusé : M. TAILLEMAN Jean-Philippe

La séance débute à 18 heures 30.

Ordre du jour :

- Accueil par le Président.
- Intervention Cabinet MAZARS.
- Intervention Daniel HERBLINE, Président CCRN.
- Secrétaire Général.
- Travaux des Pôles.
- Questions diverses.

Accueil par le Président Michel GOMEZ qui souhaite la bienvenue à Mme Sandrine ANIORTE du Cabinet MAZARS et M. Daniel HERBLINE, Président de la CCRN.

Intervention du Cabinet MAZARS, réponse aux questions posées :

Aborde la fusion, absorption, conserve l'existant d'aujourd'hui et la Ligue absorbée vient à disparaître.

Avoir la volonté de réussir quelque chose en commun, l'absorbant reçoit l'absorbé.

Fusion-crédation, nouvelle association, nouveaux statuts, les deux Ligues disparaissent.

La plus simple et plus utilisée est la fusion absorption, pas besoin de créer une nouvelle structure, opération plus rapide.



Les deux associations se réunissent, rédaction d'un traité d'apport, opération moins coûteuse.
Fusion-création, opération plus longue et plus coûteuse.
Fusion-absorption, le plus souvent préconisée.

Sur l'achat de nouveaux locaux par la Ligue de Basse Normandie, engagement et promesse de cession ne pouvaient se reporter indéfiniment.

Apport partiel d'actif :

- Une seule activité sur l'ensemble des deux associations, ne peut être réalisée.
- Apporter l'ensemble humain, matériel et financier.
- Cette direction n'est pas envisageable dans votre position.

Patrice ROMERO: la tendance actuelle est à ne pas créer d'antenne, un seul siège social !
Nous allons être obligés de vendre pour que la Basse Normandie achète !

Cabinet MAZARS : l'apport immobilier n'est pas un apport partiel, ce n'est pas une activité en soi.

Pour moi, l'apport partiel c'est non.

La fusion n'est pas une obligation à faire vendre un immeuble.

Réponse à la question 2.

La question ne se pose pas, tous les contrats de travail se reportent sur la nouvelle activité, obligatoirement.

L'ensemble des salariés et moyens humains sont reportés sur la nouvelle ligue.

Patrice ROMERO: uniformiser par le haut !

Cabinet MAZARS : les contrats de travail vont perdurer, en général tiré vers le haut.

Regarder les postes de rémunération sur les lieux de travail.

A présenté aux salariés, les modifications substantielles de travail, ils acceptent ou pas, négociations à faire acter au contrat de travail.

Pour toute modification il faut l'accord du salarié,

Il peut y avoir licenciement, rupture à l'amiable.

Refus de modifications substantielles du contrat de travail.

Voir en tout état de cause, le dosage de ce qui est acceptable ou pas, lieu et conditions de travail.



Investissement :

Daniel HERBLINE, le projet d'achat de nouveaux locaux pour la Ligue de Basse Normandie est un projet préparé de longue date, environ quatre années.

Il y a longtemps que la vente et l'acquisition auraient pu être faites si l'occasion nous en avait été donnée.

Cabinet MAZARS : une SCI est-elle envisageable ? Pourquoi pas, mais qu'elle en serait l'utilité.

La gestion d'une SCI a un coût supplémentaire non négligeable, donc un alourdissement des charges.

Est-ce que la FFBB garantirait un tel achat avec le CD14 ?

Sur les responsabilités, cela ne changerait rien.

Il faut qu'une convention soit établie entre la Ligue de Basse Normandie et le CD14 pour définir avec précisions la répartition des charges.

Patrice ROMERO fait un commentaire sur des expériences vécues.

Lors de la fusion, nous voulons savoir de quoi la Ligue de Normandie de Basket-Ball sera propriétaire précisément puisqu'il y aura deux propriétaires.

Si le CD14 décide de partir, comment gérer ?

Daniel HERBLINE, je réponds non, signature des compromis, ce sera 50/50 et noté sur l'acte de vente.

L'achat est fait en toute transparence.

Nous ne savons pas si nous serons en place après la fusion, de plus la situation actuelle ne donne pas envie de continuer.

Je veux que les choses soient claires, en toute légalité, je ne tiens pas à finir en prison.

Dominique ROMEDER, ce n'était pas la réponse lors de la dernière réunion !

Daniel HERBLINE, le compromis de vente n'était pas encore signé.

Cabinet MAZARS, une SCI aurait pu être possible, mais ce n'est plus le cas maintenant.

Dominique ROMEDER, vous êtes en copropriété ?

Daniel HERBLINE, nous n'avions pas d'autre information au 01 avril 2017.

Patrice ROMERO, commentaires sur d'autres cohabitations connues dans le monde du basket.

Cabinet MAZARS, ce n'est pas une copropriété, les espaces sont bien définis.

Daniel HERBLINE, l'antenne est acquise, il fallait justifier, ce que nous avons fait, aucun problème n'est apparu lors de la réunion de présentation à ce sujet, pas question de vendre le siège Haut Normand pour payer les travaux du siège Bas-Normand, il n'y a pas eu de refus prononcé jusqu'à présent depuis le passage en commission le 12 mai 2017.



J'ai fait le maximum car l'antenne est nécessaire.

Pascal LEFEVRE, ce n'est pas ce que nous avons entendu de notre côté.

Réponse à la question 3, refus de dettes par le CD27 et le CD76.

Cabinet MAZARS, à partir de l'AG de fusion, il y aura le patrimoine et les dettes de la Ligue de Normandie de Basket Ball.

Anita LEFEVRE / Patrice ROMERO, des bruits courent que les clubs Hauts Normands ne voudraient pas payer.

Daniel HERBLINE, la Ligue de Basse Normandie a contracté un prêt sur 20 ans de 150.000 Euros, 8 400 Euros de remboursement à l'année.

Les charges financières seront de 1 800 Euros à l'année, actuellement entre 11 et 12.000 euros par an.

Sur la saison 2017/2018, il y aura 0,85 Euro par licence pour contribuer aux charges par les licenciés de Basse Normandie.

Après la fusion, pour les licenciés Normands, il y aura par licence une contribution de 0,30 Euros pour les charges.

La FFBB ne voulait pas que la Ligue de Basse Normandie engage plus d'argent pour garder une provision d'une année de salaire de secours.

Nous ne voulions pas gruger les clubs, nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les licences sur deux saisons.

Cabinet MAZARS, donc il faut bien noter que cet achat ne générera après la fusion que 0,30 Euros de charge par licence.

Dominique ROMEDER, que va m'apporter cette fusion comme économie ?

Michel GOMEZ, sujet qui sera abordé ultérieurement.

Droits de parole des Présidents d'associations sportives.

Cabinet MAZARS, une Assemblée Générale devra accepter la fusion.

Est-ce que tous les Présidents de clubs ont par rapport à leurs statuts, toute autorité de leurs licenciés pour prendre toute décision ?

Ce qui est en droit d'être vérifié sur tous les statuts des clubs.

Si les clubs refusaient d'accepter le projet de fusion, la Ligue de Normandie pourra être placée sous tutelle de la FFBB.

Une discussion s'engage sur la réforme territoriale.

Devenir de l'immobilier de la Ligue absorbée, décision qui ne pourrait être validée que par une Assemblée Générale Extraordinaire de la Ligue concernée.

Laurent LONGAVESNE, les deux structures sont costauds dans leurs finances, aucun soucis de gestion.



Cabinet MAZARS, en cas de refus de fusion, il y aurait des répercussions financières.

Dominique ROMEDER, aucune information concrète ne circulait.
Manque de communication auprès des clubs.

Daniel HERBLINE, sur le projet de fusion et la fusion, ce sont ceux qui y travaillent actuellement qui trinqueront, alors que nous n'avons pas demandé de fusionner.
Nous passons beaucoup de temps autour de ce projet et il y a eu du temps de perdu au commencement des discussions.

Commentaires :

Les Comités Départementaux sont totalement autonomes en ce qui concerne les tarifs de leurs licences, n'inventons pas de chiffre totalement irréal.
En ce qui concerne les chiffres entendus sur l'augmentation du prix des licences, malgré votre manque d'information, avouez que 30 euros sur une licence est un peu extravagant.
Pour être au même niveau du tarif des licences (part Ligue) il ne faut pas aller au-delà de 6 euros d'écart.

Fin d'intervention à 19 heures 50 de Mme Sandrine ANIORTE du Cabinet MAZARS.

Continuité de la discussion sur la réforme territoriale.

Daniel HERBLINE, pour le projet de statuts, concernant la proposition d'intégrer des Jeunes de moins de 26 ans, celle-ci sera revu en commission de CCRN, courant juin 2017.
Possibilité d'introduire cette proposition dans le futur règlement intérieur de la Ligue de Normandie, ce qui pourrait avoir comme effet de ne pas bloquer ces deux postes, ainsi nous pourrions rester sur les statuts initiaux.

Sur le plan sportif, les championnats seniors resteront en secteur.

Patrice ROMERO, des projets ont été élaborés à Caen, le 18 février 2017, après présentation des deux projets LR17 et LR18, les deux commissions sportives se sont mises d'accord pour présenter un projet commun.
En attente des décisions de la FFBB sur les montées/descentes pour voir à passer les championnats seniors masculins à 12 équipes.
Je n'ai rien imposé, c'est une décision collective.

Daniel HERBLINE, ce n'est pas le ressenti qui m'a été rapporté.

Une discussion s'est engagée sur les divers championnats seniors.
Sur la composition des poules, du nombre de dates possibles dans une saison pour articuler les championnats seniors.
Comment organiser les championnats jeunes.



Activités du Président :

Lundi 27 novembre 2017, proposition de recevoir à la Kindaréna, l'équipe de France masculines entre la Ligue de Normandie et le Rouen métropole Basket.
Une discussion aura lieu ultérieurement.

Secrétaire Général : Pascal LEFEVRE

Présentation des candidatures reçues pour les divers postes à pourvoir :

- Jeunes de moins de 26 ans : Néant
- Collège Féminin : Néant
- Collège Licenciés : 3

Deux candidats pour le poste réservé au CD76.

Laurent LONGAVESNE (EBSS) reçu dans les délais impartis
Pascal PESQUET (SSCC) reçu dans les délais impartis.

Un candidat pour le poste réservé au CD27.

Jean Philippe TAILLEMAN (SPNV) en date du 19 mai 2017, donc hors délais.

S'agissant d'une place réservée au CD27, étant le seul candidat du CD27 à briguer ce mandat, le Comité Directeur de ce jour après délibérations, a pris la décision d'accepter cette candidature.

Décision prise à l'unanimité des neuf membres du Comité Directeur présents.

Représentant de la LBBHN à l'AG de la FFBB : 1

Pascal LEFEVRE (DB) reçu dans les délais impartis.

Une demande sera faite à M. Serge LEBRIS pour assurer la Présidence du bureau de vote.

Rappel d'envoi des rapports de Pôle et de commissions.

La secrétaire de la Ligue, Nathalie DUPUIS, sera en formation pour l'E.FFBB le vendredi 23 juin 2017 à la fédération à Paris.

Démission du CTF Hugo DUQUENNE à compter du 01 juin 2017, procédure en cours.

Démission de Karine DUPRESSOIR, seconde secrétaire administrative actée par LR/AR.

Patrice ROMERO tient à faire une suggestion sur le fait de ne pas faire payer la pénalité financière aux clubs qui seraient absents lors de l'AG, celle-ci se déroulant hors de la Ligue de Haute Normandie.



Pôle 3

Trésorerie : Laurent LONGAVESNE

L'expert-comptable n'a pas terminé son travail sur l'exercice comptable.

Commentaires sur les finances de la Ligue.

Les dispositions et tous les documents relatifs à la comptabilité vont essayer d'être rapidement terminés pour être présenté aux Elus.

Discussions sur les finances.

Discipline : Daniel BOULENGER.

- 33 dossiers disciplinaires.
- 2 séances sont à venir en juin 2017.

Pôle 2.

Commission Sportive : Patrice ROMERO

Voir Document en **Annexe**

Discussions sur le statut de l'entraîneur-joueur.

Présentation des classements que vous pourrez consulter sur la plaquette de l'AG.

Commission des Officiels : Patrice ROMERO.

Voir Document en **Annexe**

Proposition de répartiteur arbitres de la Ligue de Normandie : Joël LETELLIER.

Daniel HERBLINE, discussions sur l'organisation du travail et recyclage des Officiels.

Les tests physiques ne devraient se faire qu'après le 01 juillet 2017 avec le nouveau certificat médical.

Discussion sur le travail à faire en commun par les 2 Ligues.

Courrier sera envoyé à la Fédération pour la désignation du répartiteur Normand signé par les 2 Présidents de Ligues.

Commission Développement Basket Féminin : Anita LEFEVRE

- Finales Coupe de la Ligue : U15F, samedi 27 mai 2017 à La Saussaye (27)
- U13F et U17F, samedi 3 juin 2017 à Dieppe en marge du All Star Game.
- C.R de la journée découverte à Gournay en Bray en **Annexe**

Commission médicale : Philippe LEFEBVRE

- 96 dossiers arbitres et 58 dossiers de surclassement ont été traités.
- En Haute Normandie, il y a 42 médecins agréés.
- Sport santé, belle exposition à Sotteville.



Pôle 1.

Nathalie LANOË étant absente jusqu'en septembre 2017, Michel GOMEZ commente.
Les déplacements des CTF doivent se faire avec le bus de la délégation.

Le Comité Directeur de la LBBHN après un vote à l'unanimité des membres présents a décidé de ne pas régler les notes de frais en véhicule particulier lors des déplacements des sélections.

L'évaluation du bilan des pôles se trouvera dans la plaquette de l'AG.

Discussion sur la proposition des U18Féminines pour le championnat de France élite.
Document établi par le CTS C.SIMON faisant état des forces et des faiblesses de chaque équipe, ainsi qu'une évaluation du cahier des charges.

Trois Équipes sont candidates :

AL Aplemont Le Havre / GCO Bihorel / US Lillebonne

Un vote à bulletin secret pour désigner les deux équipes participantes a eu lieu, en voici le résultat :

Neuf membres du Comité Directeur ont participé à celui-ci.

- **GCO Bihorel 9 voix**
- US Lillebonne 2 voix
- **AL Aplemont Le Havre 7 voix.**

Les équipes du GCO Bihorel et de l'AL Aplemont Le Havre ont été désignées pour participer au championnat de France Elite U18F.

Une demande de place supplémentaire va être faite auprès de la Sportive de la FFBB.

Le Président demande à une plus grande communication avec le pôle espoir.

Pôle 4.

Jean Claude WETZLER étant absent, un commentaire est fait sur l'événement à venir : l'All Star Game à Dieppe (76) du samedi 3 juin 2017.

Question diverse :

Daniel HERBLINE demande aux deux Présidents de CD, l'autorisation pour que le CRAPSS communique aux clubs sur la formation BPJEPS,
Accord de principe.

Fin de réunion à 22 heures 30.

Michel GOMEZ

Pascal LEFEVRE

Président de la LBBHN

Secrétaire Général de la LBBHN



ANNEXE Sportive

COMITE DIRECTEUR du 24 Mai 2017

Activité de la Commission Régionale Sportive

Les championnats de France Seniors sont terminés, nous avons une indication des incidences des classements pour nos championnats Pré-Nationaux pour la saison 2017-2018.

<u>NM2 poule B</u>	CS Gravenchon	Classé 7ème
<u>NM3 poule E</u>	AL Montivilliers St Thomas le Havre (2)	classé 2ème classé 8ème
<u>NM3 poule F</u>	ALM Évreux (2) GCO Bihorel SPO Rouen (2) US Fécamp AL Césaire Levillain	classé 3ème classé 7ème Classé 8ème Classé 10ème Descente Classé 12ème Descente

Sauf repêchage au ranking de l'US Fécamp, il y aura 2 descentes en championnat de Pré-National Masculins.

<u>NF1 poule A</u>	AL Aplemont	Classé 7ème
<u>NF2 poule C</u>	CS Gravenchon	Classé 12ème Descente
<u>NF3 poule E</u>	GCO Bihorel AL Aplemont (2)	Classé 4ème Classé 7ème

Championnats Séniors :

Les championnats se sont terminés le 14 Mai 2017, les classements provisoires indiquent les éventuelles montées et descentes pour la saison prochaine.

Suite aux incidents sur la rencontre du 11 Décembre 2016 Oissel –Montville Houpeville, le dossier a été transféré au Secrétaire Général de la FFBB.

La chambre d'appel a statué le 10 Mai 2017 en première et dernière instance. Mais elle n'a traité le dossier que partiellement. Il semblerait que la décision sur l'issue de la rencontre soit de la compétence de la CRS.

En attente du courrier de la FFBB pour suite à donner.

Les clubs montants en N3, SPN VERNON en Masculin et BC EPOUVILLE en Féminine ont donné un accord pour l'accession.



Championnats Jeunes :

Terminés le 7 Mai 2017.

Les classements définitifs sont sur FBI et seront sur la plaquette de l'AG.

Finales de Normandie :

Résultats des rencontres Masculines Région de CAEN Samedi 20 Mai 2017 :

10h00 - U13M	Caen Basket Calvados / GCO Bihorel	55 - 39
12h00 - U17M	Caen Basket Calvados 2 / AL Césaire L	64 - 69
14h00 - U15M	AS Cherbourg / ASPTT Rouen	52 - 78
16h00 - U20M	AS Cherbourg / AS Bosc Roger	47 - 60
19h00 - PNM	Caen Basket Calvados 2 / SPN Vernon	72 - 65

La Ligue était représentée par Pascal et Anita LEFEVRE

Résultats des rencontres Féminines à LILLEBONNE Dimanche 21 Mai 2017 :

- 10h00 - U13F GCO Bihorel / **IE Alençon** 34 - 40
- 11h30 - U17F Haut de Rouen / **IE Alençon** 43 - 45
- 14h00 - U15F ES Vallée d'Eure / **Douvres BCN** 50 - 68
- 16h00 - PNF BC Epouville / **UST Equeurdreville** 53 - 63

La Ligue était représentée par Michel GOMEZ, Patrice ROMERO, Pascal et Anita LEFEVRE le matin.

La Ligue de Basse Normandie était représentée par Sylvaine ADAM membre de la Commission Sportive.

Les récompenses ont été remises par les membres de la Ligue, le Président et secrétaire de US Lillebonne.

Sylvaine ADAM a été associée au protocole pour les remises des coupes aux 4 équipes finalistes.

Dossiers traités par la CRS :

26 dossiers ont été traités.

2 sont en cours ou à venir.

21 dossiers ont été transmis au Secrétaire Général pour saisine de la Commission de Discipline pour 4 ou 6 fautes techniques ou disqualifiantes sans rapport.

501 fautes T ou DSR enregistrées. (502 N-1). Les fautes de banc ne sont pas comptabilisées dans ce chiffre.



Travaux en cours pour 2017 - 2018 :

Finalisation du calendrier général des compétitions et formations.

Structuration des championnats Séniors pour obtenir 12 équipes pour la saison 2018-2019.

Rédaction des règlements particuliers.

Projet de suppression de la possibilité du statut Entraîneur/joueur en championnats séniors.

Patrice ROMERO

Précisions situation Entraîneur – Joueur – Saison 2016-2017

Afin de mettre un terme à toutes les versions qui circulent, nous vous prions de trouver ci-dessous le texte arrêté par les commissions sportives, techniques et officielles qui sera intégré dans les règlements sportifs de la Ligue de Haute Normandie pour la saison 2016-2017.

- « Dans tous les championnats régionaux Masculins et Féminins/ (pré-national, R2 et R3), les entraîneurs peuvent également être joueurs.

- L'entraîneur/joueur est automatiquement désigné capitaine de l'équipe.

- **Consignes à appliquer quand le cas entraîneur/joueur se produit :**

- Quand l'entraîneur/joueur est sur le banc, il peut coacher son équipe assis ou debout.

- - Quand l'entraîneur/joueur est sur le terrain, personne ne doit et ne peut se lever du banc pour coacher.

La seule autorisation de se lever pour un joueur du banc est pour demander un temps-mort (suite à la demande du coach à un de ses joueurs et non pas directement à l'arbitre ou à la table), ou un joueur pour aller effectuer un changement.

- Aucun entraîneur adjoint ne peut être inscrit sur la feuille de marque. »

Patrice ROMERO

Xavier PREVOST

David VIERO

Président de la CRS

Président de la CRO

Président de la Technique



ARTICLE 6 - FEUILLE DE MARQUE PAPIER / E-MARQUE

6.1 Tenue de la feuille de marque/Feuille de marque électronique (e-Marque)

La feuille de marque ou un ordinateur conforme au cahier des charges de l'e-Marque est remis par l'organisateur aux officiels de table de marque, dès leur arrivée.

L'entraîneur, ou son représentant, remet au marqueur la liste où figurent les numéros des licences, les noms et numéros de maillots des joueurs et entraîneurs, avec les licences correspondantes et les pièces d'identité requises si nécessaire.

Dans le cas de l'utilisation de l'e-Marque, le club recevant fournira le fichier Import de la rencontre téléchargée sur FBI, selon les modalités du cahier des charges de l'e-Marque.

Aucune rectification, modification, ajout, etc. ne pourra être effectué sur la feuille de marque papier / feuille de marque électronique (e-Marque) après qu'elle soit définitivement clôturée et signée par l'arbitre, à l'exception des rubriques « résultat final » et « équipe gagnante » qui pourront être rectifiées par la Commission Fédérale Sportive, après enquête.

Un licencié inscrit sur une feuille de marque ne peut l'être qu'au titre d'une seule fonction (joueur, entraîneur, officiel,...).

PROPOSITION :

Comme il n'y a pas de niveau minimum requis pour l'entraîneur de Pré-National (et par déclinaison idem pour les niveaux inférieurs), supprimer la disposition provisoire 2016-2017 et s'en tenir à l'application de l'article 6.



Organisation des désignations des arbitres à partir de la saison 2017-2018 :

Championnats NF2 - N3 et CDF Jeunes et Pré-Nationale : Un répartiteur par région sera proposé par les structures régionales et validé par la FFBB. La Commission Fédérale des Compétitions coordonnera les désignations sur le territoire national afin de garantir une homogénéité de niveau des arbitres désignés.

Un référentiel de bonnes pratiques est en cours de rédaction et sera applicable dès la saison prochaine. Il sera la base du fonctionnement des répartiteurs et devra respecter transparence, équité de traitement, juste équilibre entre proximité et niveau de désignation.

Afin de vous impliquer dans cette nouvelle organisation, nous vous sollicitons pour nous proposer un ou deux noms pour la fonction de répartiteur d'arbitres de votre nouvelle région. **La ou les personnes proposées devront être validées par tous les présidents de ligues régionales d'une même nouvelle région.**

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir une proposition par courrier signé des président(e)s de ligues régionales en pièce jointe d'un mail à officiels@ffbb.com **avant le 21 mai 2017.**

Proposition de la Ligue de Haute Normandie,
Joël LETELLIER

N° licence : VT560235.

Licencié depuis 1972 au club de Sotteville les Rouen.

Arbitre de niveau régional de 1986 à 2006.

Président de la CDO du CD76 depuis 2007.

Répartiteur arbitres de la Ligue de Haute Normandie de 1992 à 1996 et depuis 2014.

Répartiteur des officiels de la table de marque de la Ligue de Haute Normandie depuis 1992.

Situation professionnelle retraité depuis le 1er janvier 2017, fonction occupée analyste-programmeur.

Grande disponibilité.

Patrice ROMERO



ANNEXE Développement Basket Féminin

JOURNÉE DÉCOUVERTE DU BASKET BALL **Mercredi 03 Mai 2017** **GOURNAY en BRAY -76 -**

Le mercredi 03 mai 2017, la LBBHN et la ville de Gournay en Bray ont organisé une journée découverte du basket ball en pays rural.

Dès 09 heures 30, l'arrivée des premiers jeunes de deux écoles de Gournay se faisait, un tee-shirt leur était offert, puis dès 10 heures 00, le CTF de la Ligue Bruno SUARES, assisté dans la matinée de Hugo DUQUENNE faisaient découvrir le basket ball aux 52 jeunes présents dont 20 filles.

Présence également de Stéphane MONSIRE.

La séance matinale de découverte prenait fin à 12 heures 00.

De retour pour 13 heures 50, l'accueil de 30 jeunes dont 12 filles se faisait et après la remise du tee-shirt, la séance reprenait à 14 heures 00.

Les paniers de Mini-basket ont été mis à disposition par le CD27.

Présence de Eric PICARD, Maire de Gournay en Bray et de son Adjoint aux Sports.

La découverte prenait fin à 16 heures 30.

Le goûter et les boissons rafraîchissantes, ainsi que les tee-shirts ont été offerts par la municipalité de Gournay en Bray et le magasin E.LECLERC de Gournay en Bray.

S'en est suivi la traditionnelle séance photo.

La journée a donc réuni 82 jeunes dont 32 jeunes filles.

Une équipe de bénévoles tente de mettre sur pied un club de basket dans cette commune, ils ont été cordialement invités à se mettre en relation avec le CD76 pour les modalités administratives.

La LBBHN était représentée par son Président Michel GOMEZ, du 1er vice-Président Patrice ROMERO, de la Présidente de la commission développement du Basket Féminin Anita LEFEVRE de Pascal LEFEVRE et de Henri-Mohamed TERNATI.

Anita LEFEVRE
Présidente CDBF

